

Département
de la MOSELLE

COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : **15**

Séance du 23 août 2022

fonction : **14**

Conseillers présents : **10**

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : M. GABRIELE Jérôme ; M. KOP Patrice ; M. Laurent BERGER ; M. HIRTZ Thiébaud ; Mme MARCK Christelle épouse SCHMIT ; Mme DELAPORTE Marjorie ; M. RISCH Jérôme ; M. Pierre Edouard BODEREAU ; M. Jean-Marc SINDT

Présent par procuration : M. Alain SINDT donne procuration à M. Jean-Marc SINDT
M. LINSTER Nicolas donne procuration à M. RISCH Jérôme

Absents excusés : Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT et M. Didier HILD

6 – Convention de mise à disposition provisoire de la salle de Haute-Sierck pour la pause méridienne des facteurs

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la Poste représentée par la Direction Services Courrier Colis locale de THIONVILLE dont le Directeur d'établissement est M. Jean-François MORIN, a demandé si la commune disposait d'un local à mettre à sa disposition pour permettre d'accueillir ses agents lors de leur coupure méridienne. Monsieur la Maire informe le conseil que le local communal situé 32 A Route de Bouzonville répond tout à fait à cette demande et que suite à une visite des lieux avec les services concernés, le local conviendrait. Monsieur le Maire soumet une proposition de convention de mise à disposition de la salle de Haute-Sierck incluant les charges afférentes.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, décide à la majorité des membres présents moins deux abstentions d'accepter la proposition de convention de mise à disposition de la salle de Haute-Sierck incluant les charges afférentes révisables, pour permettre d'accueillir les agents postaux lors de leur coupure méridienne.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents nécessaires relatifs à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 23 août 2022

Le Maire, Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture
057-215703612-20220823-623082022-DE
Date de télétransmission : 25/08/2022
Date de réception préfecture : 25/08/2022